

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

VILLE DE SÉZANNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 9 octobre 2023

.....

L'an deux mil vingt-trois, le 9 octobre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 29 septembre 2023.

Étaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme DE SOUSA, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, M. ADNOT, Mme GUERITTE et M. ODUNCU.

Etaient absents et excusés : Mme BLED, M. MONTIER, M. QUINCHE, Mme PICOT et M. LÉGLANTIER.

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Solution de logements pour les seniors – Appel à projets

SV/N° 2023 - 10 – 04

M. le Maire expose que lors de sa séance du 28 juin 2021, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée H n°3849, d'une contenance de 1 221 m², située 207, rue Saint-Fiacre, en tant que réserve foncière, dans le but de pouvoir ensuite mener à bien des projets de solutions de logements pour seniors.

Or, l'évolution démographique de la commune, dont la population était composée, selon les chiffres de l'INSEE, en 2020 de 34,3% de personnes de plus de 60 ans, montre une évolution de 2,4 points sur 6 ans et de 5,3 points sur 11 ans, et confirme qu'il est important de proposer des solutions de logement pour les seniors valides et autonomes, et leur permettant de rester le plus longtemps à domicile dans de bonnes conditions. La Ville est d'ailleurs régulièrement sollicitée à ce sujet, et il n'existe aujourd'hui aucune opportunité de logements offrant aux seniors la possibilité de bien vieillir en autonomie.

Dans ces conditions, il est de l'intérêt général que la commune puisse voir s'implanter sur son territoire des solutions d'hébergements pour seniors, de qualité et à haute valeur environnementale.

Il serait donc opportun de solliciter différents opérateurs afin d'identifier, au terme d'une procédure transparente et égalitaire, le projet le plus à même à répondre à ce besoin d'intérêt général.

Cet appel à projets peut se dérouler dans les termes décrits au projet de cahier des charges ci-joint.

En exercice : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 0
Pour : 22
Contre :
Abstentions :

À terme, il conviendra de céder la parcelle au porteur de projet sélectionné, tout en prévoyant les mesures visant à concrétiser le projet.

Mme Basselier demande ce qu'il en sera des fouilles archéologiques. M. le Maire répond que des fouilles seront réalisées si nécessaire.

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article 1 – décide de procéder à un appel à projets afin de sélectionner le projet ayant vocation à être implanté sur la parcelle cadastrée H n°3849, située 207, rue Saint-Fiacre, et donc de sélectionner l'acquéreur de cette parcelle

Article 2 - approuve le cahier des charges présenté dont le projet figure en annexe afin d'encadrer cet appel à projets et de définir les obligations pesant sur le porteur de projet qui sera sélectionné pour acquérir la parcelle

Article 3 - autorise le Maire à mener toutes les actions nécessaires et adéquates à la publicité de cet appel à projets ainsi qu'à l'analyse des offres reçues et à signer tout document afférent.

Il est précisé que le projet sélectionné sera arrêté par le Conseil Municipal à l'issue de cette analyse, et que le principe et la fixation des conditions de cession de la parcelle feront l'objet d'une délibération ultérieure à cette sélection.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK